

DE ROUBAIX-TOURCOING

Malbrouck-Poincaré s'en va-t-en guerre

M. Poincaré, devenu président du Conseil et ne pouvant plus écrire dans le "Matin" ni dans la "Revue des Deux-Mondes"...

M. Poincaré a découvert la question des réparations de l'Allemagne depuis 1919. Comme président de la République...

La déclaration ministérielle est donc un nouvel article sur l'Allemagne. M. Poincaré y parle en termes dont la précision a frappé le Parlement...

Qu'y ajoute la déclaration Poincaré ? Les sanctions nouvelles ? Est-ce à dire que nous allons franchir le Rhin ?

Or, M. Poincaré a marqué visiblement, dans sa déclaration, une politique de médiation vis-à-vis de l'Angleterre.

Si le gouvernement anglais ne nous seconde pas, dans une opération de force vis-à-vis de l'Allemagne, c'est une ou deux classes de plus qu'il faudra mobiliser.

M. Poincaré va-t'en guerre, comme Malbrouck et ce diable de Lloyd George rit sous cape de sa déclaration sans lendemain.

La France est une nation assez forte pour n'avoir pas besoin de forteresses. Elle ne doit menacer personne; elle doit prendre des résolutions et non des airs bravaches.

Ce qui est réellement inquiétant, c'est la partie de la déclaration consacrée aux sinistres et qui a évidemment été rédigée par M. de Lasteyrie.

M. Poincaré va-t'en guerre, comme Malbrouck et ce diable de Lloyd George rit sous cape de sa déclaration sans lendemain.

La France est une nation assez forte pour n'avoir pas besoin de forteresses.

Hier, nos populations sinistrées étaient les créancières de la France; aujourd'hui, M. Poincaré déclare qu'elles n'ont à compter que sur l'Allemagne.

Nous sommes trahis ! Enfin, pas un mot des questions sociales. Un silence impressionnant sur la loi de huit heures, condamnée à mort par le Bloc National.

En la grattant bien, on n'y trouve qu'un peu de poudre sèche; n'ayez pas peur, c'est de la poudre de perlimpinpin.

Ce sera bientôt la poudre d'escampette ! Alex WILL.

UN PENIBLE ACCIDENT

UN ETUDIANT NANCÉEN A MORTELLEMENT BLESSE SON AMI

Nancy, 19 janvier. — La Faculté de médecine de Nancy a été mise en émoi cet après-midi par un drame pénible, qui s'est déroulé dans les circonstances suivantes :

Mardi, vers 16 h. 30, plusieurs jeunes gens, étudiants en médecine, dont René Aubertin, âgé de 20 ans, fils d'un pharmacien de Nancy, et Jean Girard, âgé de 18 ans, étaient occupés à la dissection d'un cadavre...

Ne se croyant pas gravement atteint, Aubertin quitta l'amphithéâtre. Mais à peine avait-il franchi la porte qu'il s'effaissa dans la rue. Relevé et transporté à l'hôpital civil, il reçut les soins du professeur Vautrin, qui constata que le malheureux étudiant portait une plaie profonde et que le cœur avait été atteint.

Il prédisait aussitôt la nature du coup. L'étudiant blessé est dans un état désespéré. Girard a été mis à la disposition du procureur de la République.

Un vol de trois millions

IL A ÉTÉ COMMISSÉ PAR UN ANCIEN LEGIONNAIRE DANS UN POSTE MAROCAIN

Oued Zem, 19 janvier. — Un vol de trois millions en billets de banque a été commis hier dans la caserne de l'officier-payeur du poste d'Oued Zem.

On suppose que le vol a été commis par un ancien légionnaire libéré.

Deux frères ont tué la mère et la fille

On a trouvé en leur possession 43.000 francs volés aux morts

Evreux, 18 janvier. — La nuit dernière, Madame Veuve Rose, âgée de 72 ans et sa fille, 45 ans, habitant la commune de Chesne, ont été assassinées à coups de crosse de fusil. Le Parquet assisté du docteur Moisson s'est rendu aujourd'hui sur les lieux et a procédé à une enquête qui amena l'arrestation des frères Ginel, âgés de 19 ans et de 16 ans.

La découverte du crime

Ce crime atroce a été découvert par M. Pierre Gouardeau, journaliste aux Boudais, commune de Chesne, qui venait prendre son service chez Mme Honorée Rosse, âgée de 75 ans, qui vit seule avec sa fille Aline, âgée de 44 ans.

Très étonné de trouver ouverte la porte de la cuisine, M. Gouardeau pénétra dans la maison, mais à peine n'avait-il franchi le seuil, qu'il heurta d'un pied un corps étendu sur le plancher.

Affolé, le journaliste courut chercher un voisin, M. Oury. Tous deux constatèrent alors que le corps était celui de Mme Aline Rosse; la malheureuse femme gisait, la tête fracassée, au milieu d'une mare de sang.

Dans la chambre voisine, les deux hommes trouvèrent le cadavre de Mme Honorée Rosse. La vieille femme surprise dans son lit, avait également la tête fracassée.

Des assassins de 16 et 19 ans

Aussitôt prévenu le parquet d'Evreux vint procéder à une enquête sur place. Ses investigations, qui se prolongèrent durant tout la nuit, après avoir permis d'établir que le double crime avait été commis dans la soirée d'avant-hier, aboutirent bientôt à l'arrestation de deux jeunes chéneviens habitant le hameau de la Lande, proche des Boudais, les frères Jacques, qui désignent la rumeur publique et qui, bien qu'âgés de 16 et de 19 ans, jouissent d'une fâcheuse réputation dans le pays.

Les frères Jacques s'étaient déjà introduits dans la propriété et attendaient le moment propice pour accomplir leur odieux forfait. Sa mère était couchée, Mme Aline Rosse veillait en cousant, lorsqu'ils frappèrent à la porte; elle se leva et vint ouvrir. C'est alors que le plus jeune des assassins, âgé de 16 ans, tua par les yeux la pauvre femme qui se précipita sur la chambre voisine, assassinant Mme Honorée Rosse.

C'est à coups de crosse de fusil qu'ils ont assassinés les deux malheureuses femmes. Dans l'armoire, ils avaient découvert une somme de 43.000 francs en espèces, dont ils se sont emparés.

Les assassins racontèrent qu'ils commirent leur crime vers 19 heures 30, c'est-à-dire peu après le départ de M. Gouardeau, qui avait travaillé chez Mme Rosse pendant toute la journée et était parti vers 19 heures, alors que la septuagénaira se disposait à se mettre au lit.

Ils déclarèrent, du reste, qu'ils n'auraient pu hésiter à le supplier aussi s'il s'était agi de leur donner la somme d'argent qu'ils avaient volée.

Les frères Jacques s'étaient déjà introduits dans la propriété et attendaient le moment propice pour accomplir leur odieux forfait. Sa mère était couchée, Mme Aline Rosse veillait en cousant, lorsqu'ils frappèrent à la porte; elle se leva et vint ouvrir. C'est alors que le plus jeune des assassins, âgé de 16 ans, tua par les yeux la pauvre femme qui se précipita sur la chambre voisine, assassinant Mme Honorée Rosse.

C'est à coups de crosse de fusil qu'ils ont assassinés les deux malheureuses femmes. Dans l'armoire, ils avaient découvert une somme de 43.000 francs en espèces, dont ils se sont emparés.

Le maréchal Pétain est nommé inspecteur général de l'armée

SES POUVOIRS FONT DE LUI LE VICE-MINISTRE DE LA GUERRE

Le maréchal Pétain, qui n'avait pas accepté de devenir secrétaire général du ministère de la Guerre, est nommé par décret inspecteur général de l'armée.

Muni des pouvoirs les plus étendus, il aura, comme conseiller technique, une autorité générale sur les unités et les services, qui fera de lui le vice-ministre de la Guerre.

DES CHERCHEURS D'OR

ON A ARRÊTÉ DANS L'AISNE TROIS LUXEMBOURGEOIS SUSPECTS

Soissons, 19 janvier. — Une histoire d'or défraya en ce moment les conversations dans le village de Condé-sur-Aisne, canton de Vailly.

Pendant l'occupation, un soldat allemand avait dû avoir connaissance d'un cachette renfermant de l'or, car en quittant le pays, sous la pression de nos armées, il annonça qu'il reviendrait après la guerre chercher le contenu de cette cachette.

Or, ces jours-ci, les habitants de Condé voyaient débarquer trois individus, dont les allures et venues leur semblaient plutôt louches.

Ils prévinrent les gendarmes de Vailly, qui constatèrent que ces individus étaient occupés à faire des fouilles dans une cave. Invités à déclarer leurs noms, ils déclarèrent se nommer les deux frères Goldstein et Adolphe Lévy, luxembourgeois.

Ils ont été mis en état d'arrestation et l'enquête va se poursuivre pour savoir si on ne se trouve pas en présence d'un soldat allemand qui avait dit qu'il reviendrait à Condé pour chercher de l'or.

Des cheminots voleurs

ILS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Saintes, 19 janvier. — Les seize employés du chemin de fer de l'Etat inculpés de vols dans les trains, sont passés aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Saintes.

Trois d'entre eux ont été condamnés à un an de prison et 5 francs de dommages-intérêts au profit de la Compagnie; un à 6 mois de prison et 300 francs de dommages-intérêts; un à un mois de prison et 100 francs de dommages-intérêts; quatre à 6 jours de prison et 50 francs de dommages-intérêts et un autre à 15 jours de prison. Trois autres sont renvoyés devant la cour d'assises et les trois derniers sont acquittés.

Le Ministère Poincaré devant le Parlement

Il déclare vouloir, d'accord avec nos Alliés, exiger l'application du Traité de Paix

Paris, 19 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand. Le Conseil a définitivement approuvé les termes de la déclaration ministérielle qui sera lue aux Chambres au début de la séance de cet après-midi.

Le Conseil a décidé que le ministre de l'Agriculture serait chargé de la surveillance des prix de vente au détail des produits et denrées ayant une origine agricole.

M. Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions, a fait connaître qu'il avait signé un arrêté nommant M. Lebrun, bachelier de l'enseignement et ancien ministre, aux fonctions de président du comité d'administration de l'Office National des Mutilés et Réformés de la guerre, en remplacement de M. Henry Chéron.

Les ministres ont décidé de se réunir en Conseil le mardi à l'Élysée, et le jeudi et le samedi, en Conseil de cabinet, au ministère des Affaires étrangères.

La Déclaration Ministérielle

Paris, 19 janvier. — Cet après-midi, le ministre Poincaré s'est présenté devant le Parlement.

A la Chambre, c'est M. Raymond Poincaré qui a donné lecture de la déclaration ministérielle. Au Sénat, la lecture de ce document a été faite par M. Louis Barthou, à qui les fonctions de garde des sceaux confèrent le titre de vice-président du Conseil.

Aussitôt après la lecture de la déclaration ministérielle, M. Poincaré a répondu aux interpellations que nous avons annoncées par M. Louis Barthou.

Voici le texte de la déclaration ministérielle : Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés,

Appelé par M. le président de la République à prendre le pouvoir dans des circonstances graves, le cabinet qui se présente à vous n'a d'autre ambition que d'assurer, en étroite collaboration avec le Parlement, le respect des traités qui ont fixé les conditions de la paix.

Pour définir notre programme, nous nous approprierons simplement les belles paroles qui ont été prononcées, à l'ouverture de votre session, M. le président du Sénat et M. le président de la Chambre des députés. Afin d'accomplir l'œuvre dont ils ont magistralement tracé les grandes lignes, le gouvernement a besoin de votre confiance et il l'espère que vous voudrez bien la lui accorder.

Réformes financières

A force de labeur, vous venez de voter à la date normale le budget de l'année qui commence. Ce retour à une régularité trop longtemps délaissée, va vous permettre de discuter sans retard les projets urgents qui figurent à l'ordre du jour des deux Chambres et, en particulier, ceux qui ont trait au budget des dépenses recouvrables, à la réduction de la durée du service militaire et aux institutions de solidarité sociale.

Cette heureuse disparition des douzièmes provisoires, en facilitant au cabinet la préparation du budget de 1923, lui impose le devoir d'y introduire les réformes que nous commandent notre situation financière, remise en ordre d'une comptabilité qui a guerre a troublée, améliorations nécessaires dans l'assiette et la perception des impôts économiques, recherches surtout dans des simplifications durables et dans une décentralisation rationnelle des services publics.

L'Allemagne doit enfin exécuter ses engagements

Mais si énergiques que soient nos efforts, nous ne pouvons être assurés de sauver les finances françaises que si l'Allemagne, pour le compte de qui nous avons avancé déjà tant de milliards, exécute enfin les engagements qu'elle a pris et répare les dommages qu'elle a causés. Ce serait la plus scandaleuse des iniquités, si un pays qui a subi une agression sans excuse, et dont dix départements ont été ravagés par l'invasion, devait, après la victoire, relever à ses frais les ruines qu'une guerre de quatre années a amoncelées sur son territoire, et faire supporter par ses contribuables le service régulier des pensions ou allocations dues aux victimes de la guerre, aux veuves, aux orphelins, aux réformés, aux mutilés, aux familles des civils tués par l'ennemi.

Une propagande éhontée, dont il est trop aisé de deviner les inspirateurs, s'exerce aujourd'hui contre la France et s'efforce de dénaturer son attitude et ses intentions. On nous représente, comme atteints d'une sorte de folie impérialiste et l'on nous accuse de nourrir en secret des desseins suspects.

Comme si la guerre ne nous avait pas infligé assez de deuils et de sacrifices; comme si nous n'avions pas acheté plus cher que tous autres la paix que nous voulons consolider. Nous ne demandons que l'observation des traités que le Parlement a votés, des traités qui portent, à côté de la signature de l'Allemagne, celle de la France et celle de tous nos Alliés.

Nous ne demandons que le paiement de ce qui nous est dû

Nous ne demandons que le paiement de ce qui nous est dû. Sur cette question, nous sommes en France unanime. Elle est la condition première de la tranquillité des frontières.

Nous irons à Gènes, si...

Les invitations pour la conférence de Gènes ont été lancées par les puissances alliées. Nous insisterons pour que les conditions déterminées dans le protocole de Cannes soient acceptées ou refusées par les délégués avant toute discussion et pour qu'aucune des stipulations des traités ne puisse être, même indirectement, débattue par la conférence. Forte de garanties précises, à cet endroit, nous serions forcés de reprendre notre libre initiative.

Nous voudrions signer le pacte franco-anglais

Nous serons très heureux si un pacte destiné à la consolidation de la paix peut être bientôt signé entre l'Angleterre et la France. Nous ne doutons pas que, devant profiter aux deux pays, il ne soit conclu entre eux sur un pied de parfaite égalité. Nous ne doutons pas davantage qu'il ne maintienne intégralement les garanties présentes ou futures que nous reconnaissons les traités.

La question d'Orient devra être résolue

Nous aurons, en même temps, à nous occuper avec l'Italie et avec l'Angleterre pour essayer de prévenir en Orient une reprise des hostilités entre les Turcs et les Grecs pour réaliser, d'accord avec nos alliés, le bénéfice de la convention d'Angora et pour ramener enfin la tranquillité aux bords de l'Europe.

Nous faisons appel à l'union de tous

Dans cette œuvre nationale, nous ne pouvons réussir qu'avec l'appui des Chambres. Nous faisons appel à tous ceux d'entre vous qui sentent la gravité de l'heure, sont prêts à servir dans le respect des lois de la République, pour la sauvegarde des droits de la France.

Voici le deuxième page : LE COMPTE RENDU DES TRAVAIUX À LA CHAMBRE ET AU SÉNAT.

Le crime effroyable d'un père incestueux

Avec la complicité de sa fille il tua son malheureux gendre

Bordeaux, 19 janvier. — Le 25 novembre 1921, M. Marc Delias, propriétaire à Pissac, commune de Frechou, près de Nérac, disparut de façon subite. Cette disparition fut signalée aux autorités locales par la femme de Delias qu'il y a quinze jours, avait-il attenté à ses jours ?

Le parquet de Nérac, informé du résultat de l'enquête des policiers bordelais, se transporta aujourd'hui à Frechou, où il donna les ordres pour la recherche du corps de la victime. A midi, on retrouva le cadavre de M. Delias qui fut aussitôt transporté à Nérac, aux fins d'autopsie.

Le parquet de Nérac, informé du résultat de l'enquête des policiers bordelais, se transporta aujourd'hui à Frechou, où il donna les ordres pour la recherche du corps de la victime. A midi, on retrouva le cadavre de M. Delias qui fut aussitôt transporté à Nérac, aux fins d'autopsie.

Le 25 novembre 1921, Soucarré et son gendre allèrent ensemble à la foire de Condom. Le soir même, Soucarré et Delias furent vus ensemble rentrant de cette ville. Ils étaient, à ce moment, accompagnés de la femme Gers, et depuis lors on ne revit plus M. Delias.

Le 25 novembre 1921, Soucarré et son gendre allèrent ensemble à la foire de Condom. Le soir même, Soucarré et Delias furent vus ensemble rentrant de cette ville. Ils étaient, à ce moment, accompagnés de la femme Gers, et depuis lors on ne revit plus M. Delias.

Le forçat cambrioleur

COMMENT IL SE VADA

Nous avons relaté hier, l'arrestation au Lias d'un cambrioleur, Jean-Marie Caloch, forçat évadé, le 20 août 1918, de Saint-Laurent-du-Maroni.

Comment avait-il réussi cette chose formidable que devrait être l'évasion du bagnard ? Il le raconta, non sans quelque humour :

« J'ai mis dix-huit mois pour regagner la France. Cela m'a paru très long ! D'autant plus que je n'ai jamais aimé les voyages. Je n'étais pas seul, heureusement. — Pas seul ? — Non. — Non. Nous étions quatre à descendre le fleuve Maroni. Puis, en Guyane hollandaise, nous eûmes la bonne fortune de retrouver quelques camarades. Oh ! pas des masses ; quatre seulement. — Tous les dix-huit, nous fûmes embauchés dans une plantation. Mais le patron — un Allemand — nous menait la vie si dure qu'on s'évadait à nouveau. Ma parole ! on était plus mal que là-bas. — Alors ? — Alors, à cinq, on remonta le fleuve, sur une vieille pirogue. Puis, sur un radeau, nous sommes restés 25 jours en mer, avec seulement un peu d'eau et du sucre. Trois copains sont morts. Enfin, on gagna la côte du Venezuela et Cuba, où la nostalgie nous « travailla ». Je m'embarquai pour la France. Il y a près d'un an que je suis à Paris. Paris, voyez-vous, c'est la vie rêvée, surtout pour nous autres... La vie rêvée de Caloch est une fois encore interrompue. Ce qui ne veut pas dire brisée... »

Le banquet des cocus

IL A LIEU CHAQUE ANNEE DANS UNE VILLE DE L'ARDECHE

Toutes les petites villes méridionales n'ont pas l'esprit aussi mal acroché que Tulle. Ainsi nous connaissons, proche de Coucouron, dans l'Ardeche, où d'anciens coloux ont institué annuellement, à chaque 14 juillet, un « Banquet des Cocus de la dernière guerre ».

Pour qu'on y vienne en nombre, ils ajoutent astucieusement en post-scriptum à leurs invitations, que les plus gros cocus seront ceux qui s'abstiendront de paraître à leurs ripailles.

L'Europe. Nous pourrions ainsi exercer plus librement nos droits en Syrie, sans dépenses excessives, et pour le bien de populations qui ont été, de tout temps, les fidèles amis de la France.

Nous soutiendrons toujours les intérêts de la France

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous nous attachons à conserver les plus sûres et les plus amicales relations avec tous les autres peuples qui ont combattu ou sont cotés pour les droits de l'humanité, et spécialement avec les Etats-Unis, dont la coopération nous est précieuse, à la fois commune, et qui viennent de donner à la conférence de Washington, des preuves éclatantes de leurs nobles sentiments.

Vis-à-vis de tous les Alliés, nous aurons la préoccupation constante de n'employer que le langage de la modération, de la franchise et de l'amitié, mais nous savons qu'il ne se froisseront jamais de nous voir soutenir, avec une courtoisie ferme, les intérêts de la France, comme eux-mêmes ils soutiennent les leurs.

Nous faisons appel à l'union de tous

Dans cette œuvre nationale, nous ne pouvons réussir qu'avec l'appui des Chambres. Nous faisons appel à tous ceux d'entre vous qui sentent la gravité de l'heure, sont prêts à servir dans le respect des lois de la République, pour la sauvegarde des droits de la France.

Nous évitons le poteau

Un Belge aurait trahi

Sept de ses compatriotes furent tués; lui et une femme obtinrent leur grâce

Le 2 mars 1918, avant la venue du jour, les portes de la prison de Mons s'ouvrirent pour livrer passage à sept prisonniers belges qui allaient être fusillés. Les allemands leur reprochaient le crime : d'avoir servi la patrie belge.

Nous sept braves allèrent au poteau et le lendemain une affiche apposée sur les murs de Mons expliquait que les condamnations avaient été prononcées pour trahison commise pendant l'état de guerre, en transmission de renseignements relatifs aux troupes de troupes ou pour n'avoir pas prévenu l'autorité allemande.

Or, deux autres belges le nommé Adolphe Lampert, voyageur de commerce à Bruxelles et la femme Hermine Vanqucken, couturière à Bruxelles également, avaient été condamnés à mort en même temps que les sept autres personnes qui furent libérées.

Au Conseil de guerre allemand, l'instruction avait présumé que les accusés avaient agi à l'insu de M. Victor Ernest (soit l'ancien député de Charleroi), sujet belge, réfugié à Anvers. Il servait leur patrie en faisant parvenir en Hollande pour de là être expédiés en France libre, des renseignements très importants sur le mouvement des troupes allemandes en Belgique et dans toute une partie du département du Nord.

Lampert et la couturière Hermine Vanqucken, paraissent être les principaux collaborateurs de M. Victor Ernest. La non exécution d'une femme parut compréhensible, bien qu'une mesure de clémence n'était guère à attendre de la part de ceux qui fusillèrent mis Edith Cavell. Mais la faveur dont bénéficia Adolphe Lampert parut singulièrement étrange.

Comme en outre des condamnés à mort, une vingtaine d'autres personnes avaient été condamnées à différentes peines de travaux forcés et que 6 acquittements auraient été prononcés, il arriva que plusieurs des co-accusés de Lampert dans le procès accusèrent le voyageur de commerce de leur avoir trahi pour obtenir la grâce. C'est ainsi que Lampert comparait le 30 janvier prochain devant le jury du Brabant. L'accusation lui reproche notamment d'avoir servi de « moulin » pour les Allemands, et de nombreux témoins ont déposé en ce sens au cours de l'instruction, commencée à Mons et continuée à Bruxelles.

Des scandales autour de cercueils

Une mère et une épouse se disputèrent le cadavre d'un "pollu"

Caen, 19 janvier. — Lors de l'arrivée du dernier convoi de corps de militaires ramônés du front le cadavre du brigadier Beauduret, tué dans la Somme, fut réclamé à la fois par la veuve et par la mère qui vivent en mauvaise intelligence.

La veuve mit opposition à la remise du corps à la mère à la sortie du cercueil de la gare et amena sa belle-mère devant le tribunal des référés. Celui-ci décida de remettre le dévolu au cadavre au brigadier Beauduret à la veuve.

Une scène de violence dans un crématorium

Bâle, 19 janvier. — Le Berliner Tagblatt relate le suicide d'une demoiselle de magasin, Gertrude Muller, qui absorba la veille de Noël une grande quantité de veronal et de morphine, mais ne mourut que trois jours après. Elle s'était enveloppée de son poil blanc-rouge (couleurs impérialistes allemandes) et avait orné sa chambre de roses fraîches.

Elle appartenait à une association de spirites. Dès son décès, le président de l'association se présenta au domicile de la défunte, avec un testament écrit et signé par elle-même. Elle voulait faire main basse sur tous les effets et tout l'argent de la mort, et il prétendit même toucher ce qui lui restait du solidaire par le magasin.

Pendant l'incinération de la suicidée, le pasteur prononça une courte allocution, puis le président de l'association spirite, en présence des nombreux adeptes venus aux funérailles, fit un long discours et déclara que le défunt avait, sous son inspiration, choisi la meilleure voie. A ce moment le père de la morte se précipita sur l'orateur, le traitant d'hypocrite et de criminel.

Quelques assistants de sang-froid arrêtèrent le scandale, en arrachant le spirite à son adversaire, et en le faisant sortir du crématorium par une porte dérobée. La justice va s'occuper de l'affaire.

Pour éviter le poteau

Un Belge aurait trahi

Sept de ses compatriotes furent tués; lui et une femme obtinrent leur grâce

Le 2 mars 1918, avant la venue du jour, les portes de la prison de Mons s'ouvrirent pour livrer passage à sept prisonniers belges qui allaient être fusillés. Les allemands leur reprochaient le crime : d'avoir servi la patrie belge.

Nous sept braves allèrent au poteau et le lendemain une affiche apposée sur les murs de Mons expliquait que les condamnations avaient été prononcées pour trahison commise pendant l'état de guerre, en transmission de renseignements relatifs aux troupes de troupes ou pour n'avoir pas prévenu l'autorité allemande.

Or, deux autres belges le nommé Adolphe Lampert, voyageur de commerce à Bruxelles et la femme Hermine Vanqucken, couturière à Bruxelles également, avaient été condamnés à mort en même temps que les sept autres personnes qui furent libérées.

Au Conseil de guerre allemand, l'instruction avait présumé que les accusés avaient agi à l'insu de M. Victor Ernest (soit l'ancien député de Charleroi), sujet belge, réfugié à Anvers. Il servait leur patrie en faisant parvenir en Hollande pour de là être expédiés en France libre, des renseignements très importants sur le mouvement des troupes allemandes en Belgique et dans toute une partie du département du Nord.

Lampert et la couturière Hermine Vanqucken, paraissent être les principaux collaborateurs de M. Victor Ernest. La non exécution d'une femme parut compréhensible, bien qu'une mesure de clémence n'était guère à attendre de la part de ceux qui fusillèrent mis Edith Cavell. Mais la faveur dont bénéficia Adolphe Lampert parut singulièrement étrange.

Comme en outre des condamnés à mort, une vingtaine d'autres personnes avaient été condamnées à différentes peines de travaux forcés et que 6 acquittements auraient été prononcés, il arriva que plusieurs des co-accusés de Lampert dans le procès accusèrent le voyageur de commerce de leur avoir trahi pour obtenir la grâce. C'est ainsi que Lampert comparait le 30 janvier prochain devant le jury du Brabant. L'accusation lui reproche notamment d'avoir servi de « moulin » pour les Allemands, et de nombreux témoins ont déposé en ce sens au cours de l'instruction, commencée à Mons et continuée à Bruxelles.

Travique a-saut d'escrime

UN JEUNE HOMME A ÉTÉ TRANSPORTÉ PAR L'ÉPÉE DE SON CAMARADE

Monlucq, 19 janvier. — Deux élèves de l'Institution Saint-Joseph, les jeunes Girard et Mounick, effectuaient, cet après-midi, un assaut d'escrime, lorsque l'épée de Mounick se brisa. Le tronçon atteignit le jeune Girard sous l'aisselle droite et traversa presque complètement le corps du malheureux jeune homme, qui ne tarda pas à succomber.

Un éboulement aux mines de Bruay

UN OUVRIER DE LA FOSSE N° 6 EST MORT

L'ouvrier mineur Marcel Choquet, 22 ans, célibataire, demeurant à Houdain, à rue du Général Foy, a été pris lundi soir sous un éboulement de terres qui s'est produit au cours de son travail à la fosse numéro 6, où il était occupé. Relevé encore vivant par des camarades, il fut transporté immédiatement à l'hôpital Sainte-Barbe, de Bruay, où M. le docteur Douvroux constata qu'il avait le bassin fracturé et la vessie perforée; le mort n'eût donc pas eu une question d'heures. En effet, après six heures de souffrances atroces, l'infortuné Choquet a succombé mardi soir, vers midi.